



## Modalités pour s'inscrire en ligne à l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial

*L'inscription et la transmission des documents à l'examen professionnel peut s'effectuer désormais entièrement en ligne.*

*Nous vous invitons - **avant de commencer votre inscription** - à **consulter la FAQ** en la téléchargeant à partir du tableau précédent et à **lire cette notice**.*

*Attention, toutes les pièces demandées y compris le dossier d'inscription devront être en version PDF.*

Voici les différentes étapes à effectuer pour procéder à votre inscription en ligne.

### **1. Remplissez le formulaire de pré-inscription en ligne.**

Certains champs sont obligatoires, il n'est donc pas possible de passer à la page suivante du formulaire si ces champs ne sont pas remplis.

Vous disposez de 35 mn entre chaque clic : au-delà, le service web d'inscription en ligne coupera sa connexion et la libèrera au profit d'un autre candidat.

**⚠ Certains champs devront être complétés par le candidat après impression du dossier qui devra également être signé.**

### **2. Validez votre dossier de pré-inscription en cliquant « je valide et j'imprime ma demande de pré-inscription » et imprimez-le.**

Un courriel vous parviendra accusant réception de votre pré-inscription avec en pièce jointe le dossier en format PDF. Un **n° de préinscription** et un **n° de certificat** vous seront attribués.

**Le lien communiqué dans ce mail vous permettra d'accéder au suivi de votre dossier de candidature (lien vers votre espace candidat).**

Ces codes vous permettront de consulter de votre espace candidat et de compléter votre dossier de candidature en y déposant les pièces à joindre à votre dossier d'inscription.



## Modalités pour s'inscrire en ligne à l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial

### **3. Déposez votre dossier d'inscription complété et signé, accompagné des pièces demandées dans votre espace candidat avant la date de clôture des inscriptions.**

Récapitulatif des pièces à déposer pour confirmer votre pré-inscription en ligne :

- le dossier d'inscription complété et signé en format PDF.
- un état détaillé des services publics effectifs accomplis depuis votre date d'entrée dans la fonction publique, rempli sur l'imprimé fourni par le CNFPT et signé par l'autorité compétente.
- les arrêtés relatifs à votre situation statutaire justifiant que vous remplissez bien les conditions pour vous inscrire : arrêté d'avancement ou de détachement dans le grade d'ingénieur principal ou d'ingénieur hors classe ; le dernier arrêté relatif à la situation actuelle du candidat ; et le cas échéant le ou les arrêtés de détachement sur un emploi fonctionnel pendant au moins 6 ans.
- la présentation du parcours professionnel (dactylographiée et rédigée sur **2 pages maximum**) au format PDF.
- la lettre de motivation (dactylographiée ou non, rédigée sur **2 pages maximum**) au format PDF.
- le rapport présentant une réalisation professionnelle (dactylographié et rédigé sur **3 pages maximum annexes comprises**) au format PDF.

*Votre dossier sera ensuite instruit par le service concours et examens professionnels du CNFPT qui vous enverra sur votre espace candidat la notification de votre admission ou non à concourir. Si vous ne remplissez pas les conditions pour concourir, vous recevrez une lettre vous indiquant que votre candidature n'est pas recevable.*

#### **Rappel des dates limites pour votre inscription à l'examen professionnel**

**Retrait des dossiers et préinscription en ligne** du 3 février au 10 mars 2022 (minuit, heure de Paris).

**Le dépôt du dossier** complété et signé et des pièces justificatives est possible sur l'espace candidat jusqu'à la date de limite de dépôt : le 10 mars 2022 (minuit, heure de Paris) à l'aide des n° de pré-inscription et de certificat reçus par courriel pendant la période de retrait.

Pour contacter le service concours et examens professionnels : [concours@cnfpt.fr](mailto:concours@cnfpt.fr)